

Pax Romana



Fundação Cuidar o Futuro

journal



NUMÉRO 2, 1959

La vérité et les fondements de la liberté académique

Accueil de la foi dans le monde moderne

Le problème universitaire en Argentine

Discrimination et les Nations Unies

journal de pax romana

Mouvement International des Etudiants Catholiques (MIEC) Mouvement International des Intellectuels Catholiques (MIIC)

Editorial

SOMMAIRE

La vérité et les fondements de la liberté académique	3
Accueil de la foi dans le monde moderne	5
Le problème universitaire en Argentine	7
Les femmes à l'ordre du jour	9
Discriminations et Nations Unies	11
Les Tricheurs	13
Revue des livres	14
Lettres à la rédaction	15
A vol d'oiseau	15

Responsable: Thom Kerstlëns.
Conseil de Rédaction:
Sir Hugh Taylor, Etats-Unis;
M. Willem P. J. Pompe, Pays-Bas.
R. P. J. Joblin, Bureau International du Travail;
Mme Marisetta Paronetto-Valler;
M. Olivier Lacombe, France;
Mlle Thérèse Tran Thi Lài, Vietnam;
M. Raymond Derine, Congo Belge;
M. Gérard Dupriez, Belgique.
Publié six fois par an par le Secrétariat Général de Pax Romana, Fribourg (Suisse).
Imprimerie:
De Gelderland, Pays-Bas.

Il y a, dans la vie organique de Pax Romana, un point que l'on oublie peut-être trop facilement: le mouvement international, comme tel, a des tâches qui lui sont propres; il a une activité indépendante de celle de ses membres et, en outre, il est dans son rôle d'agir comme un moteur, comme un stimulant de l'ensemble, avec le dynamisme propre à un „mouvement”; mais — et c'est là le point que l'on oublie parfois lorsqu'on évalue le travail de Pax Romana, — il est tout aussi vrai que le mouvement international ne vit que par les éléments qui le composent; sa force et l'efficacité de son apostolat dépendent de la vitalité des groupes, sur le plan national et jusqu'aux cercles locaux.

Il s'ensuit que la vie de Pax Romana devrait consister en un courant ininterrompu d'échanges entre le mouvement international et ses membres — et des membres entre eux. Seule manière de vivre authentiquement le sens et l'idéal de notre communauté.

En est-il ainsi réellement? Cette question, les dirigeants de Pax Romana l'ont évoquée souvent dans leurs réunions, — preuve qu'ils sont pleinement conscients de leur responsabilité. Et lors de sa dernière session, le Conseil du Mouvement des Intellectuels en a fait de nouveau l'objet principal des débats. Le Mouvement a grandi considérablement, quant au nombre de ses affiliés; des Secrétariats internationaux pour les différentes professions se développent; de son sein sont déjà nées la Fédération internationale des Pharmaciens et celle des Médecins catholiques. Il s'agissait donc pour le Conseil de donner un point de concentration à toutes ces forces, d'en prévenir la dispersion grâce à un centre d'intérêt, à un „projet majeur” capable d'attirer la coopération de tous, — sans les distraire de leurs tâches spécifiques, dans leurs pays ou dans leurs professions respectives.

Cette pensée est à l'origine d'un plan de travail pour trois années, dont le thème général sera: Le Christianisme dans la transformation culturelle du monde. Dans le choix de ce „projet majeur”, le Conseil a été guidé de toute évidence, par le désir de provoquer la réflexion sur les tâches des intellectuels catholiques dans le monde actuel. Le fait est que notre monde, du point de vue culturel, se transforme à une allure accélérée. Et que le christianisme, maintenant comme à tous les moments de l'histoire, doit être prêt à s'insérer dans la situation présente, pour l'éclairer et la surélever. L'Eglise, transcendante au temps et à l'espace, placée au-delà du devenir culturel, vit par des hommes qui, eux, sont placés au coeur de ce monde en transformation. Des chrétiens doivent poursuivre et approfondir leur vie de foi dans un milieu gagné par le matérialisme et les avantages immédiats de la technique, tandis que d'autres ont pour mission d'implanter l'Eglise parmi des hommes qui ne voient en Elle qu'une force culturelle étrangère... Et les intellectuels doivent avoir une vue suffisamment nette de ces problèmes pour régler là-dessus leur comportement.

Le projet est ainsi lancé et les premières étapes en sont fixées. La toute première est une étude sur l'accueil de la foi dans un monde scientifique et technique, dont nous parlons plus loin. La deuxième aura lieu en Asie à la fin de cette année. La troisième en 1960 et probablement en terre africaine: Unité de l'Eglise et pluralité des cultures. Et nous voudrions terminer par une synthèse en 1961, si possible en Amérique... Les échos reçus jusqu'ici sont très encourageants: le „projet majeur” sera véritablement le point de rencontre de nos activités, de celles des fédérations nationales et des secrétariats internationaux sur le plan professionnel pendant les trois prochaines années!

La vérité et les fondements de la liberté académique



par **M. L. J. Rogier,**

professeur à l'Université catholique de Nimègue (Pays-Bas)

II

La première partie de cette conférence a été publiée dans le numéro précédent de notre Journal.

Mission en accord avec l'époque... Voilà qui nous amène enfin au cœur du problème. Nous ne devrions avoir aucune crainte de la liberté. Le scientifique catholique qui participe à la recherche et à la discussion, a le devoir d'adopter le point de vue de la liberté et de laisser ses interlocuteurs choisir entre la foi et le refus de la foi. Et cela sans arrière-pensée, sans se dire — ce serait une véritable restriction mentale — que c'est une situation provisoire, que, sitôt la société chrétienne à nouveau suffisamment puissante, interviendront de tout autres circonstances. Il doit prendre cette position par suite de considérations fondamentales, notamment parce qu'il reconnaît la liberté de conscience comme un droit de l'individu, non comme un mal à tolérer qu'il se promet de chasser à la première occasion. Si cela n'était pas permis à un catholique, il lui serait impossible d'entrer dans le mouvement intellectuel contemporain, à moins qu'il ne prétende en faire accroire à lui-même et aux autres.

Prenons le cas le plus difficile du problème. Un catholique doit-il consentir à ce que, à l'Université comme dans la vie publique, l'athéisme soit professé? Doit-il même y collaborer le cas échéant, par exemple lorsqu'il devient Ministre, ou Recteur d'une Université neutre, ou simplement en tant que membre des autorités académiques? Ma réponse est: oui, mais à condition seulement que chacun soit autorisé à le combattre. C'est à cet égard que — à ce que je peux supposer — l'on pêche si gravement derrière le rideau de fer. Permettez-moi d'ajouter ici une remarque: lorsque des catholiques réclament l'interdiction de prêcher l'athéisme, leur conduite me semble le reflet de la méthode russe qu'ils dénoncent. Il ne nous sert à rien d'opposer à cela que l'Eglise, et elle seule, défend la vérité et que l'erreur ne possède aucun droit. Les apôtres le savaient aussi mais ils n'en ont pas tiré la conclusion qu'il était de leur devoir de restreindre la liberté. Cette manière d'agir ne les aurait certes pas menés très loin.

A côté du problème capital de l'athéisme, se posent encore une quantité de questions particulières, au sujet desquelles la même remarque est à faire. Dans tous les domaines, par exemple lorsqu'il s'agit de la réglementation des naissances ou de la stérilisation, l'Université neutre doit accepter le point de vue de la liberté de toutes les idéologies, pourvu que le droit de les combattre reste entier. Dans tous ces cas, bien entendu, l'Université catholique défend la doctrine catholique et combat les théories de ceux qui pensent autrement. Elle leur reconnaît pourtant toujours le droit de penser ainsi. Car, je dois le répéter, le fait même d'entrer en discussion avec un autre homme de science est déjà une reconnaissance de sa liberté, de son droit d'avoir une opinion personnelle. En disant à un interlocuteur: „Puisque je dois combattre votre point de vue, j'ai aussi le devoir de vous interdire de parler”, j'agis contrairement à la loi fondamentale de la pensée scientifique. Une université catholique qui souhaiterait participer au débat scientifique sans reconnaître cette liberté, ne serait pas une Université. Je me demande parfois si parmi les catholiques, au moins en Europe, ne survit pas la nostalgie romantique d'un moyen âge idéalisé et transformé en mythe de manière fantaisiste, c'est-à-dire contraire à la réalité historique. Nous avons à nous poser une question sérieuse: „le Christianisme peut-il avoir pris son essor béni à travers l'histoire de cette manière-là”? Ne fut-ce pas la tâche des apôtres de rendre la doctrine chrétienne du salut compréhensible, accessible à un monde étonné, défiant, hostile? De nos jours, l'Eglise se trouve devant la même tâche. Si nous voulons jeter un regard en arrière, que ce ne soit pas vers un faux moyen-âge, mais vers l'antiquité chrétienne. Il s'agit bien à nouveau d'apporter Pax Romana à un monde devenu étranger au Christ.

La question suivante est brutale, mais nous ne pouvons nous empêcher de la poser: depuis la Révolution française, l'Eglise a-t-elle jamais pu s'accommoder de la société moderne, dans laquelle les droits de l'homme sont devenus l'opinion commune dans une telle mesure que bien des exhortations épiscopales et même papales reconnaissent, quand l'occasion s'en présente, leur caractère naturel? Je voudrais pouvoir le croire. Malheureusement, jusqu'à l'heure actuelle encore, des portes dérobées ont été ménagées. C'est

journal de
Pax Romana

Souscription annuelle

Amis: Allemagne DM. 10.—; Autriche Sch. 60.—; Belgique & Luxembourg Fr. b. 100.—; Canada & USA \$ 2.50; Espagne Pts. 100.—; France Fr. fr. 1000.—; Grande-Bretagne f 1.0.0.; Italie Lit. 1500.—; Pays-Bas fl 5—10; Portugal Esc. 50.—; Suisse Frs s. 10.—.

Abonnement simple: Allemagne DM. 5.—; Autriche Sch. 30.—; Belgique & Luxembourg Fr. b. 50.—; Canada & USA \$ 1.25; Espagne Pts. 50.—; France Fr. fr. 400.—; Grande-Bretagne f 6.—; Italie Lit. 800.—; Pays-Bas fl. 3.50; Portugal Esc. 20.—; Suisse S. fr. 5.—.

COMPTES DE PAX ROMANA

Allemagne: CCP 1759 à Cologne de la K.A.V. Autriche: C. No 10.079, Banque Schelhammer & Schattera, Goldschmidgasse 3, Vienne I. Belgique & Luxembourg: CCP 554 311 du Mouvement International des Intellectuels Catholiques, rue Mimars 12, Louvain. Canada & USA: chèque à M. Raymond Labarge, 544 The Driveway, Ottawa, Ont. Espagne: Libreria Estal, Balmes 84, Barcelone. France: CCP Paris 3458 56 du Centre Catholique des Intellectuels Français, rue Madame 61, Paris 6e. Grande-Bretagne: c/o Professor Hugh O'Neill, 8 Eden Avenue, Uplands, Swansea. Italie: Movimento Laureati, CCP 1—15855 à Rome (journal de Pax Romana). Pays-Bas: Postgiro 350879, admin. Journal de Pax Romana Nederland, Rode Laan 38, Voorburg. Portugal: Juventude Universitária Católica, Campo dos Martíres da Patria 43, Lisbonne. Suisse: CCP No 1036 de Pax Romana à Fribourg, ou Banque de l'Etat de Fribourg, Compte No 50.218 de Pax Romana, Fribourg.

une entreprise scabreuse de le constater, mais ce serait une lâcheté de chercher à éluder la question. Jadis de jeunes catholiques se mirent en tête de vaincre la révolution en la baptisant. Mais avec l'encyclique *Mirari vos* du 15 août 1832, qui proclama ce rêve une erreur, un nuage boucha cette perspective. Dès lors, on jugea du devoir des catholiques d'être antirévolutionnaires. Le fils soumis de l'Eglise crut devoir être un adversaire de la liberté. Dans l'encyclique où Grégoire XVI — pour reprendre ses propres paroles — se répandait en larmes sur l'esprit du siècle, le catholique lisait en effet que le régime de la liberté aboutirait nécessairement au triomphe de l'incrédulité. C'est pourquoi toute prise de position en faveur de la liberté de conscience fut considérée comme une extravagance et la liberté de la presse comme un fléau de l'humanité, une malédiction de la terre, la mère d'innombrables monstruosité qui dans l'Europe de la Révolution de juillet concouraient à la perte du monde.¹⁾

Nous nous heurtons ici à quelque chose d'hybride, propre jusqu'à aujourd'hui au catholique européen, et qui, hélas !, influence défavorablement sa position dans le mouvement scientifique et même l'affaiblit tout à fait, parce que ses adversaires non-catholiques ne savent pas exactement à quoi s'en tenir avec lui. Il essaie de pousser la discussion dans un arrière-plan confus au moyen de la distinction de la thèse et de l'hypothèse. C'est cette théorie qui lui donne la possibilité de persister dans l'opinion que les droits de l'homme sont contraires à la doctrine de l'Eglise, en même temps qu'elle lui donne la liberté de jouir chaque jour des conditions devenues, grâce à cette hérésie, courantes dans le monde entier, au moins dans le monde civilisé: liberté de conscience, de religion, liberté de l'enseignement, de la presse, liberté d'association, de réunion, monarchie constitutionnelle ou même république. Et cependant il est difficile de mettre tout cela en accord avec les encycliques *Mirari vos* et *Quanta Cura*.

Jusqu'ici nous n'avons qu'effleuré les relations des Universités catholiques, des professeurs catholiques dans les Universités d'Etat avec l'Eglise. Il est hors de doute qu'aucun catholique n'est autorisé à enseigner une doctrine condamnée par l'Eglise. Cela lui est tout simplement impossible. En effet, à l'instant où il le ferait, il cesserait d'être catholique. Mais ceci dit, il lui reste le droit, fréquemment même le devoir, d'acquiescer une connaissance large et complète de ces doctrines condamnées et des études qu'elles ont suscitées. Des raisons pédagogiques peuvent encore et toujours justifier l'Index des livres interdits; pour le scientifique comme tel, cet Index n'a pas de sens. Il me semble un anachronisme de voir exiger des permissions spéciales pour le prêt des livres dans certaines bibliothèques universitaires catholiques. On n'a malheureusement pas tout dit lorsque l'on a relevé ces exigences négatives. Le savant catholique, le théologien catholique aussi, a besoin de liberté dans le travail de recherche qui est son devoir quotidien. Dans sa nature, comme dans la doctrine de son Eglise, Dieu a laissé de très nombreuses choses à découvrir par la recherche humaine. Il nous a donné la vie terrestre et la foi, comme un capital à faire fructifier. La doctrine de l'Eglise n'est pas un bloc de béton armé, c'est un arbre en fleurs. Ce n'est pas une adulte qui a fait son apparition dans le monde, comme Athéna sortie tout armée du cerveau paternel au moyen d'un coup de hache. La Révélation divine a été donnée à l'homme par la sagesse de Dieu sous forme d'une semence. Une semence qui soit à la fois l'objet de ses soins et la nourriture de sa raison. L'eût-il voulu, Dieu eût pu tout révéler à l'homme créée par lui. Non seulement il ne serait alors resté aucun mystère, mais rien n'aurait existé de la richesse et de la surabondance des énigmes que l'intelligence de l'homme s'est ingénierée et s'ingéniera à résoudre petit à petit à travers les siècles. Pouvons-nous nous trouver plus belle tâche, vocation plus captivante que ce „défrichement” de la Révélation divine? N'est-ce pas là précisément que l'homme se montre enfant de Dieu?

Mais il faut alors, suivant la parole même de Léon XIII, courir le risque. Tout travail d'exploration et de défriche-

ment commencé par une enquête et conduit fréquemment sur de fausses pistes. Il ne faudrait pas reprocher impitoyablement son erreur au chercheur zélé ni, en tout cas, mettre en doute ses bonnes intentions. Sur le chemin menant à la vérité, nombreux sont ceux qui ont trébuché, et ce sera toujours inévitable. Mais on peut se demander si des spectateurs soupçonneux, animés d'un très saint zèle, n'ont pas réussi trop souvent à aveugler le regard des autorités ecclésiastiques, causant par là la perte des savants et parfois même faisant commettre une injustice à l'égard de ceux dont c'était le destin d'apercevoir la vérité plus tôt et avec plus d'acuité que le reste du genre humain. Naturellement, la vérité triomphe pour finir, mais une injustice commise n'est pas toujours réparable. Le cas malheureux de Galilée est depuis des siècles l'exemple classique des dangers encourus lorsque la science est soumise à une tutelle soupçonneuse. Le phénomène est d'ailleurs très ancien. Régulièrement des pharisiens se dressent, qui déchirent leurs vêtements dès qu'un novateur fait connaître une vérité qu'il a découverte et poussent un cri connu de pieuse indignation: „Il blasphème Dieu”.²⁾ Mais lequel vaut mieux du pharisien ou d'un tel novateur?

On n'exagère pas la faute des pharisiens. L'histoire des sciences profanes fourmille aussi de novateurs géniaux méconnus, que l'humanité fête maintenant comme ses bienfaiteurs. N'était la souffrance personnelle, point ne serait besoin, souvent, de regretter cette méconnaissance. On devrait au contraire se réjouir d'un scepticisme qui est la meilleure arme du chercheur. Lors de leur première entrée en scène dans le monde de la science, ni Descartes, ni Newton, ni Jenner, ni Pasteur, ni Semmelweis, ni Freud, ni Einstein ne furent accueillis par des applaudissements. Ils ont tous rencontré une résistance hostile, la suspicion, la calomnie, même sur le long et pénible chemin qui précède la consécration d'une oeuvre.

Ajoutons encore qu'il est très difficile dans l'histoire moderne de l'Eglise de trouver un second cas Galilée. Le scandale de ce déraillement sensationnel et manifestement inévitables a naturellement conduit à plus de circonspection dans le milieu officiel de l'Eglise. Les sentences d'excommunication sont devenues l'exception, même contre les savants les plus téméraires. Mais malheureusement une „conspiration du chuchotement” s'est parfois organisée autour d'un suspect obligé au silence. Nous pensons aux dernières années qui ont précédé la première guerre mondiale et, non sans frémissement, nous souvenons de l'intégrisme funeste qui se développa alors, comme d'une épidémie de zèle irréfléchi et impitoyable. Tout se passe comme si les maladies de ce genre ne guérissaient jamais complètement; elles font penser au vieil Adam qui ne peut se décider à mourir. Sur les débris de racines coupées, par temps favorable, la vieille plante relève bientôt sa tête ignorante. La vie du chercheur scientifique est rendue plus difficile encore, quand on ne lui donne pas l'occasion, qui lui est due, de s'expliquer lui-même. C'est une dure épreuve pour le savant croyant de continuer à vivre en silence sous le poids d'un soupçon dont il ne connaît ni l'origine ni le fondement.

Il ne serait cependant pas juste de trop noircir le tableau et d'oublier que ces expériences douloureuses portent aussi leur bénédiction. Elles peuvent amener les hommes de science à la sainteté. Plus grave est le fait que des attitudes aussi rigoureuses paralysent la recherche. Elles enlèvent aux jeunes le courage de se mettre au travail. De cette manière pourrait bien se répéter la tragédie du XIX^{ème} siècle, où les savants croyants restèrent éloignés des laboratoires. Ils le firent autrefois par crainte du matérialisme antireligieux. A supposer que, dans les jours à venir, ils doivent chercher à éviter la suspicion des leurs, qu'est-ce qui serait gagné? Dans les deux cas, c'est le diable qui mène le jeu.

1) S. Mirbt: *Quellen z. Gesch. des Papsttums*, Tübingen 1924, p. 583.

2) *Matth.* 23, 65

Note: Le texte allemand de la conférence du Prof. Rogier vient de paraître aux éditions Urbi et Orbi, Herengracht 170, Amsterdam. Prix: 2 fl.

Accueil de la foi dans le monde moderne



XIII^e Assemblée Plénière de Pax Romana-MIIC
à Louvain. Juillet 1959.

Pendant trois ans — nous le disons dans l'article éditorial de ce même numéro — le Mouvement international des Intellectuels Catholiques veut concentrer ses études autour d'un sujet fondamental: le christianisme au milieu de la transformation que subit actuellement le monde.

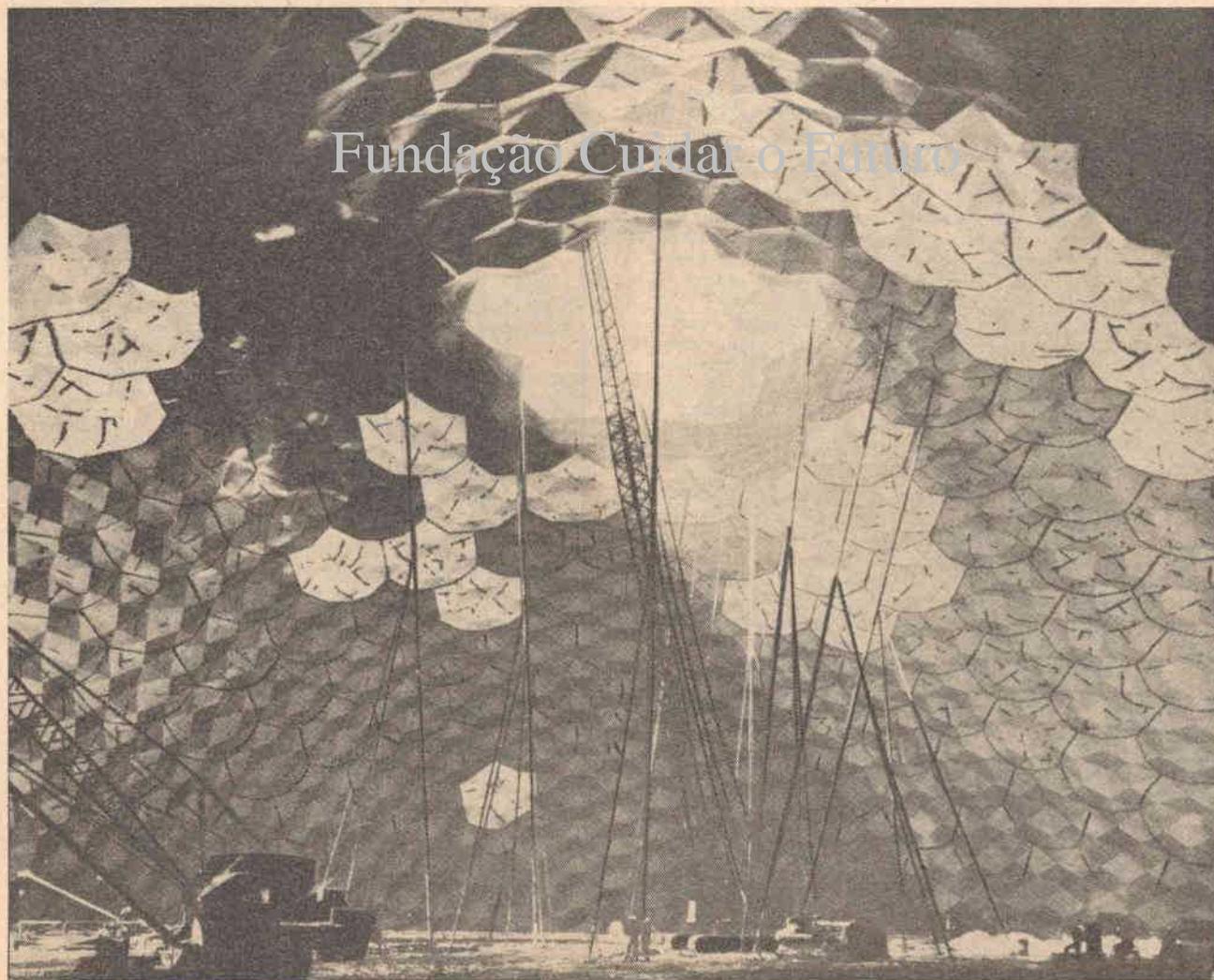
Or, le facteur le plus évident de cette transformation, celui qui saute aux yeux de prime abord et qui contient en lui-même le germe de plusieurs autres facteurs d'évolution est sans doute le développement accéléré des sciences et des techniques. C'est dans l'Occident que la „révolution technique” a débuté. Et dans un Occident entré déjà en plein dans la phase de sa civilisation que Toynbee appelle „post-chrétienne”. Mais le propre de la technique comme de toutes les valeurs culturelles, est son pouvoir d'expansion, augmenté encore par les instruments que la technique crée elle-même. Ayant pris son essor dans l'Occident, la révolution technique s'affronte actuellement à toutes les cultures. En même temps qu'un facteur de transformation, elle est donc pour le monde un puissant élément d'unification.

De par son étymologie — comme de par sa fonction propre — la technique est un moyen, un outil, ou mieux encore un assortiment d'outils. Mais à notre époque la technique a débordé ce cadre. Elle a commencé par s'asservir la science,

qu'elle fait travailler à son propre développement. Puis, sciences et techniques associées, ont envahi le monde. La première étape de la transformation a consisté dans la création de conditions matérielles de vie toutes nouvelles. Et comme conséquence il s'est développé chez les hommes une attitude vis-à-vis des forces de la nature radicalement diverse de celle des générations précédentes. Par la suite, le prestige de la science a amené de nouvelles formulations intellectuelles: scientisme, positivisme, matérialisme sous toutes ses formes, sont autant d'essais d'explication du monde qui, tout en attribuant une valeur absolue soit aux données expérimentales, soit aux postulats des sciences physiques, tendent de plus en plus vers la négation de toute réalité transcendante.

L'influence, plus ou moins explicite, plus ou moins avouée de ces conceptions dans le monde actuel est immense. Elle s'étend au domaine social — sous la forme surtout du marxisme ou de l'empirisme utilitaire qui fait de la productivité son dogme essentiel. Et à plus forte raison au domaine religieux. Pour l'homme de la rue, au XX^e siècle, la vie de foi passe au deuxième plan. Dieu n'est pas nécessairement absent de sa conception du monde. Mais la relation de la

Le nouveau paysage de la technique. Dôme géodésique fait entièrement en acier aux Etats-Unis (Photo USIS).





Décide-t-il de notre avenir ?

(Photo USIS d'un scientifique nord américain.)

créature à son Créateur et à son Sauveur s'établit tout au plus au niveau des sentiments. Pour beaucoup la religion est une affaire passée, appartenant aux civilisations pré-scientifiques. Quand elle n'est pas effectivement combattue, comme dans les régimes communistes, elle est trop souvent mécon nue, sinon méprisée. Pour d'autres encore, la prière a une valeur et une portée tout autre de ce qu'elle avait pour nos ancêtres. Prenons un exemple qui peut paraître insignifiant: pour combien d'hommes de notre temps — même parmi ceux qui se considèrent comme chrétiens — les prières liturgiques pour la pluie gardent-elles encore un sens ? Les dangers du développement scientifico-technique pour la vie spirituelle ne sont que trop connus. Ce que nous venons de dire, n'est une nouveauté pour personne. On sait combien sciences et techniques accaparent l'homme. Ivre de son pouvoir sur la nature, l'homme est disposé à renoncer à toute vie spirituelle pour les avantages immédiats que le progrès matériel peut lui procurer; l'orgueil de sa puissance l'aveugle. Et d'autre part, privé d'horizons dépassant l'immédiat temporel, il ne sait que faire de la liberté que la technique lui a acquise en le délivrant du travail servile, tandis que les effrayantes perspectives des nouveaux engins de destruction — dont la bombe atomique n'est, hélas, que l'exemple le plus terrible — le paralysent d'angoisse. En outre, l'attention des hommes d'action, politiciens, économistes sociologues, etc. est centrée sur l'accroissement des biens matériels, alors que l'optique matérialiste empêche les sciences et les techniques d'accroître ces mêmes biens autant qu'il le faudrait pour que tous les hommes puissent en bénéficier — surtout dans les pays dits sous-développés. Et pourtant les progrès de la science et les conquêtes admirables de la technique constituent un fait. Mieux, un fait de valeur très positive, une possibilité réelle de libérer l'homme des servitudes du travail abrutissant et des limitations de ses forces individuelles. Le progrès ne recèle pas que des dangers de matérialisme jouisseur ou d'orgueil. Notre tâche à nous, intellectuels catholiques, n'est-elle pas précisément, de mettre en relief les valeurs humaines de la

technique et de rétablir parmi nos frères la vraie hiérarchie de ces valeurs? L'homme est collaborateur de Dieu dans l'oeuvre de la création. Dès les premiers chapitres de la Genèse, la création toute entière, représentée par le jardin de l'Eden, est remise entre les mains de l'homme „pour la cultiver et la garder". De plus, l'invention scientifique, source du progrès, n'est-elle pas essentiellement un fruit de l'esprit?

En dehors même de toute considération religieuse, la conquête du monde matériel éveille aujourd'hui chez tous les esprits raisonnables le souci de faire progresser du moins parallèlement la conscience morale et sociale. On s'aperçoit désormais que le monde ne peut pas être bâti sur la seule base du progrès matériel. De même que la science la plus récente (autant la physique que la chimie ou la biologie), au fur et à mesure qu'elle pénètre davantage les secrets de la nature et de la vie, découvre avec émerveillement les traces inéquivoques d'une finalité providentielle, révélatrice de la pensée d'un Créateur.

Il était donc nécessaire de commencer l'étude de la transformation culturelle du monde par celle de l'influence des sciences et des techniques. Quelle que soit notre responsabilité dans le développement de la civilisation scientifico-technique, de par le fait de notre vocation chrétienne, nous avons à y vivre notre foi et à y porter le message chrétien. C'est-à-dire sauvegarder d'abord notre vie spirituelle et par notre témoignage et notre apostolat contribuer à situer la technique dans son rang véritable et à redonner au monde le sens de Dieu — et celui de la prière liturgique, sans mépriser pour autant les services de la „météo"!

Sommes-nous préparés à cette tâche? Les intellectuels catholiques peuvent-ils présenter le message éternel du christianisme de manière adaptée aux conditions actuelles du monde? Avons-nous élaboré des formulations intellectuelles capables de donner une réponse adéquate aux angoissantes questions qui harcèlent l'homme de notre temps? Voilà le genre de questions que nous nous poserons lors de l'Assem-

XIII^e Assemblée: Plénière du MHC Louvain, Belgique

Juillet

- 25 Assemblée statutaire.
- 26 Séance d'ouverture.
Symposium; témoignages de spécialistes de diverses professions et de différents pays sur l'attitude des intellectuels dans les différents milieux professionnels devant le problème religieux.
- 27 Deuxième conférence, suivie de travail en commissions:
 - a. Problèmes du chercheur et du savant engagé dans la recherche;
 - b. Problèmes du technicien et de la mentalité technique.
- 28 Excursion à Anvers.
- 29 Troisième conférence suivie de travail en commissions.
- 30 Séance plénière sur les relations internationales de Pax Romana.
Séance de clôture. Conclusions.
- 31 Réunion des Secrétariats professionnels.
Réunion des aumôniers.

L'après-midi du 31 et le lendemain matin, 1^{er} août, excursion facultative à Bruges et Gand.

blée plénière de Pax Romana-MIIC à Louvain, au mois de juillet de cette année, sous le titre: **Accueil de la foi dans un monde scientifique et technique.**

Pour bien préparer cette réunion, un questionnaire a été élaboré et il a été envoyé, depuis fort longtemps déjà, à toutes les fédérations membres du MIIC et à bon nombre de nos amis. Ceux qui s'y intéressent, peuvent toujours l'obtenir du Secrétariat général, dans les différentes langues. Mais qu'une chose soit bien claire dès maintenant: ce n'est pas le „procès de la technique” ou de la „science athée” que nous allons faire à Louvain! C'est beaucoup plus notre procès à nous: l'examen de nos responsabilités en tant qu'intellectuels catholiques et l'étude des meilleures manières d'y faire face. Pour cela, il nous faudra connaître tout d'abord la situation de fait, l'attitude réelle des intellectuels

dans les différents milieux professionnels devant les problèmes religieux; ensuite savoir quel est le comportement des catholiques; étudier par quelles voies l'intellectuel d'aujourd'hui assume de préférence sa vie de foi; puis, établir un bilan des expériences apostoliques déjà en cours, pour la formation chrétienne des scientifiques et des techniciens de toutes les disciplines; enfin tirer de tout cela quelques conséquences valables pour tout notre travail.

C'est sans doute un beau programme. Et de plus très ambitieux. Pour le mener à bien, il nous faut la collaboration de tous. Cet article avait pour but de la demander de manière très pressante à tous nos membres et amis — ou, ce qui revient au même, à tous nos fidèles lecteurs.

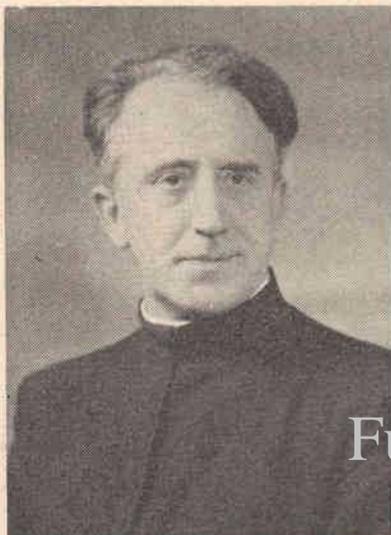
R. S. F.



Le problème universitaire en Argentine

par le **R. P. Jean Sonet, s.j.,**

Doyen de la Faculté des Lettres de l'Université catholique de Cordoba, Argentine



Le Père Sonet est ancien recteur de Facultés universitaires N.D. de la Paix à Namur (Belgique), docteur en philosophie et lettres de l'Université catholique de Louvain, diplômé de l'École des Hautes Etudes et de l'Institut des Langues orientales de la Sorbonne, à Paris, auteur d'importants ouvrages philologiques se rapportant au moyen âge; ainsi que de plusieurs études littéraires sur des auteurs modernes, ancien aumônier militaire de l'armée belge et des Forces Françaises de l'Intérieur en 1944. Le Père Sonet a quitté Namur en février 1958 pour se rendre en Argentine.

La Constitution nationale, votée en 1853, modifiée par Péron en 1949, rétablie dans sa teneur primitive en 1957, proclame la liberté d'enseignement aux degrés primaires, secondaire et supérieur.

Au degré supérieur, l'Argentine possède huit universités „nationales”. En voici l'énumération, avec indication entre parenthèses, de la date de fondation: Cordoba (1613), Buenos-Aires, La Plata (1897), San Miguel de Tucuman (1912), l'Université du Littoral avec son siège à Santa Fé et sa filiale de Rosario (1920), l'Université de Cuyo (1939) comprenant Mendoza, San Juan et San Luis, l'Université du Sud qui a son siège à Bahia Blanca (1955), l'Université du Nord-Est (1956) pour les provinces de Corrientes, Chaco, Formosa et Missones. Comme on le remarque sans peine, la plupart des ces universités sont de création récente bien que certaines d'entre elles comptent, à leur point de départ, des institutions plus anciennes.

A côté de cet enseignement universitaire officiel, il n'existait pas, en Argentine, d'enseignement universitaire privé. Un essai d'université catholique fut tenté à Buenos-Aires, de 1910 à 1920. Il échoua à la fois pour des raisons d'ordre interne et par suite du refus de l'Etat d'accorder à cette université l'incorporation. On tenta de remédier à cette carence par des initiatives particulières, dues au PP. Jésuites et Dominicains ou au clergé séculier; ce fut le cas à Buenos Aires, Cordoba, La Plata, Santa Fé, Rosario, Tucuman, Mendoza, San Juan et Santiago del Estero; on vit ainsi s'ouvrir et se multiplier des Facultés, Instituts, Ecoles sans lien entre elles et qui tentaient courageusement de

suppléer aux graves défauts reprochés chroniquement aux universités officielles: anarchie des programmes, influences politiques, méthodes d'enseignement, système d'examen, de nomination des professeurs, surpeuplement, factions étudiantes, etc. . . .

Au lendemain de la révolution antipéroniste (1955), le „Pouvoir exécutif provisoire” abolissait les lois péronistes qui avaient considérablement accentué la vassalisation politique des universités; il rétablissait la foi Avellaneda de 1885, qui accordait l'autonomie aux universités; le même jour (7 octobre 1955), il démissionnait d'office tout le personnel enseignant et auxiliaire des universités nationales. Tous ces postes étaient considérés comme vacants et toute réintégration ou admission nouvelle devait être examinée par des commissions spécialement constituées à cet effet.

Le 23 décembre 1955, par le décret-loi n. 6403, le „Pouvoir exécutif provisoire” établissait les règles concernant l'autonomie et l'organisation des Universités nationales. L'article 28 de ce décret est d'une importance capitale dans l'histoire de l'enseignement supérieur libre en Argentine. Il dit, en effet, „l'initiative privée peut créer des universités libres qui seront autorisées à conférer des diplômes et des titres de capacité pour autant qu'elles se soumettront aux conditions précisées par un règlement qui sera établi en temps opportun”. Le 23 février 1956, un autre décret-loi N. 3218 créait une commission chargée de préparer la réglementation de l'article 28. Sous la pression de l'opinion publique, à laquelle l'importance de cet article, aux apparences laconiques et dilatoires, n'a pas échappé, l'Assemblée consultative

nationale se réunit et au cours d'un débat long et passionné réclame du Ministre des précisions concernant le sens de l'article 28 et l'esprit dans lequel il sera „réglementé”. Le Ministre précise et répète ses précisions dans un discours radiodiffusé en date du 2 mars; la réglementation devra s'inspirer de divers principes: aucun subside de l'Etat; contrôle par l'Etat de l'origine des fonds que recevront les Universités privées; contrôle par l'Etat des diplômes délivrés pour les professions intéressant la santé ou la sécurité publique; en outre, la réglementation devra veiller à ce que ces Universités soient de grande valeur scientifique et qu'elles soient respectées les institutions républicaines et démocratiques.

Une autre difficulté surgit. En mai 1956, une violente campagne se développe dans le pays contre le ministre de l'Education à propos de l'article 28. Les groupes d'étudiants assaillent et occupent les diverses universités nationales: les étudiants catholiques s'organisent avec succès pour la défense. Une solution de compromis intervient; de Ministre démissionne, l'article 28 subsiste, mais la commission nommée pour établir le règlement d'application suspend en fait ses travaux.

Au début de mai 1958, après l'accession au pouvoir du Président Arthur Frondizi, chef de l'Union civique radicale intransigeante, parti vainqueur aux élections du 23 février, l'article 28 du décret 6403/55 du pouvoir exécutif provisoire subsistait toujours et les catholiques espéraient le voir réglementer.

Ce sont les Recteurs des Universités d'Etat qui, à la mi-mai, réunis en conférence à Mendoza, mirent le feu aux poudres. Ils publièrent en effet un projet de loi universitaire: ce projet comportait un article 19 (devenu plus tard l'article 15), qui réservait exclusivement aux Universités d'Etat le droit d'accorder les diplômes légaux habilitant pour l'exercice des professions. C'était, dans un projet visant à élargir encore l'autonomie généreuse que leur avait concédée le décret 6403, introduire un article destiné à saper tous les effets de l'article 28.

Les Universités privées, Buenos Aires, Cordoba et les Instituts Universitaires réagirent par des déclarations publiques, des conférences, articles de journaux et de revue, des séances d'information.

On se trouvait à ce moment devant 3 solutions possibles:

1. Maintenir l'article 28 et donner aux universités privées le droit de décerner des diplômes légaux à égalité de condition avec les universités officielles.
2. Suivre le projet des recteurs: pour habiliter à l'exercice des professions, les titres des universités privées devraient être revalidés par les universités officielles.
3. Universités officielles et universités privées ne donneraient que des titres académiques. C'est l'Etat qui, usant de son pouvoir de police, donnerait l'habilitation légale aux titres de professions qui mettent directement en jeu le bien de la communauté.

C'est du 27 août au 30 septembre que va se dérouler toute l'affaire. Suivons la chronologie des faits.

Le 27 août, dans un message d'une haute élévation de forme et de pensée, le président Arthur Frondizi réaffirme sa volonté d'assurer la liberté d'enseignement et rappelle ses déclarations antérieures, du 25 juin 1957 et du 13 mars 1958. Il fait savoir au pays qu'il est en train d'étudier les moyens juridiques à mettre en oeuvre pour rendre effectif le principe de la liberté d'enseignement.

La réaction vient immédiatement: elle est menée par M. Risieri Frondizi, frère du Président et Recteur de l'Université de Buenos Aires et est rendue publique sous la forme d'une déclaration en 4 points, farcie d'ironie, de sous-entendus, de contresens.

L'Association indépendante des Anciens de Philosophie et Lettres de l'Universités de Buenos Aires n'a guère de peine à lui répondre point par point et cette réplique pertinente est largement diffusée dans le pays.

La FUBA (Fédération des étudiants de Buenos Aires) se met en branle et transporte le débat dans la rue:

4 septembre: Séance de la FUBA, à la Faculté des Sciences Exactes, sous la présidence de Risieri Frondizi. Après avoir annoncé pathétiquement que la gravité des événements le contraignait à renoncer au voyage à Moscou qu'il avait projeté, il déclare: „C'est avec une profonde douleur et une vive préoccupation que nous abandonnons la tranquillité des auditoires, des laboratoires et des bibliothèques pour sortir à la défense de la liberté de la culture, aujourd'hui, menacée par des compromis politiques occasionnels”. Ceci dit, il prend la tête d'une manifestation de rue, qui éclate en cris antireligieux, anticlericaux et se rend au Congrès pour faire entendre ses protestations.

5 septembre: Nouvelles manifestations de rue de la FUBA: désordres, déprédations, jets de pierres, blessés, etc. . . . Les secondsaires s'en mêlent de plus en plus. Des délégations se rendent chez le Président pour exiger le vote de la loi des Recteurs et la dérogation de l'article 28.

6 septembre: Vigoureux message à la radio du Ministre de l'Education Nationale M. Louis Mac Kay. Le gouvernement n'admettra aucun ultimatum, aucune pression. Il repousse les violences, condamne sans le nommer, l'attitude de Risieri Frondizi: le pouvoir législatif fera connaître son sentiment: l'exécutif décidera.

15 septembre: 100.000 personnes manifestent à Buenos Aires pour la liberté de l'Enseignement: manifestation digne, imposante, enthousiaste à laquelle participent des milliers de provinciaux venus de l'intérieur du pays par trains spéciaux. Le Président Frondizi reçoit une délégation et réitère ses déclarations.

L'agitation s'étend au pays tout entier: grève d'étudiants et de collégiens, occupations d'Universités et de Collèges, bagarres de rue avec gourdins, matraques, pierres, armes à feu, gaz lacrymogènes, charges de cavalerie, nombreux blessés partout.

19 septembre: Journée très grave dans tout le pays:

— A Cordoba, désordres violents et honteux. Les étudiants laïques tentent d'occuper par la force les dépendances du Rectorat, la Faculté de Droit et l'Ecole Normale. Ils sont repoussés par les élèves mais il y a des blessés graves.

— A Buenos Aires, plus de 100.000 manifestants contre la liberté d'enseignement. Manifestation violente, haineuse, qui fait craindre le pire.

— Le même jour, le bloc des députés et sénateurs de la UCRI (Union Civique Radicale Intransigeante) — Parti du Président Frondizi — se prononce, par 49 voix contre 25, pour la suppression de l'article 28. Il y a 56 absents au vote. Les libres craignent que la partie ne soit perdue car le parti ne semble pas suivre son chef.

23 septembre: La Commission d'éducation de la Chambre des députés conseille, dans un communiqué laconique, la dérogation de l'article 28.

— Le bloc de la UCRI se réunit pour discuter de son attitude. Réunion extrêmement laborieuse au cours de laquelle il est donné audience aux dirigeants des étudiants de gauche. A la fin de la réunion, une majorité de parlementaires frondizistes approuve le projet Domingorena introduit par un des leurs comme formule de conciliation.

Art. 1: L'article 28 du décret-loi n° 6403/55 est supprimé.

Art. 2: En remplacement de cet article 28, le texte suivant est approuvé: L'initiative privée pourra créer des Universités avec capacité de délivrer des titres et (ou) diplômes académiques. L'habilitation pour l'exercice de la profession sera accordée par l'Etat. Les examens qui habiliteront pour l'exercice des diverses professions seront publics et à charge des

organismes désignés par l'Etat national. Ces universités ne pourront recevoir des subsides de l'Etat, et devront soumettre leurs Statuts, programmes et plans d'études à l'approbation préalable de l'autorité administrative laquelle réglera les autres conditions de fonctionnement.

Le même jour, le bloc la UCRP (fraction radicale minoritaire) se réunit et décide à l'unanimité moins une voix de demander la dérogation de l'article 28 (mais avec rejet de l'art. 2 du projet Domingorena).

Pour comprendre la suite et fin des événements qui vont se dérouler au parlement entre le 26 et 30 septembre, il faut tenir présents deux faits:

1: Au début de septembre, les deux chambres ont par leur vote, converti en loi, les décrets lois du gouvernement révolutionnaire. Le décret 6403/55 est donc une loi, l'article 28, un article de loi. Et sa réglementation dépend du seul pouvoir exécutif. Cette loi, évidemment, peut être abrogée par le parlement avant sa réglementation. Quel est le mécanisme ?

2. Si la Chambre des Députés prend l'initiative de demander la dérogation, le Sénat peut approuver ou rejeter son vote. En ce dernier cas, pour insister, la Chambre peut insister une 1ère fois; une 2ème fois, la Chambre doit avoir les 2/3 des membres présents au vote.

26 septembre: Par 108 voix contre 52, la Chambre des Députés vote la dérogation de l'article 28. La majorité des 2/3 est acquise. Le tribunes et les députés vainqueurs manifestent bruyamment: les adversaires s'injurient et insultent l'Episcopat. Mais que va dire le Sénat ?

Ce même jour, à Cordoba, à la suite d'un meeting des étudiants de gauche, au cours duquel un syndicaliste communiste a excité la foule, l'Université nationale est occupée par surprise aux cris de „Lucifer, Vive le Diable, Mort à Dieu, Mort aux curés”, etc. Le lendemain, la police déloge les occupants par la force mais de violentes manifestations de rue se soldent par 20 policiers et 10 étudiants plus ou moins grièvement blessés car on a fait usage des armes à feu: Pour rétablir l'ordre, l'armée occupe l'Université.

29 septembre: Le Sénat rejette le vote de la Chambre et, à l'unanimité des 32 membres présents, approuve le projet Domingorena dont nous avons parlé plus haut.

30 septembre: La Chambre insiste, par 92 voix contre 48,

pour la dérogation pure et simple de l'article 28.

Le même jour, le Sénat maintient son projet, à l'unanimité des 36 présents.

A 23 heures, la Chambre insiste à nouveau mais par 102 voix contre 63. Elle n'a donc pas les 2/3 des voix de ses membres. Le projet du Sénat subsiste avec force de loi. Un cri, on s'empoigne, on se bat, on s'insulte, on jette des pièces de monnaie: au dehors, manifestations, déprédations, incendies de voitures, mais l'armée veille et les Collèges libres sont gardés par l'infanterie de marine.

Telle est à ce jour l'histoire mouvementée de l'article 28. Les catholiques et tous les partisans de l'enseignement universitaire libre ont eu gain de cause. Ce succès qu'ils ont acquis au prix de tant de souffrances morales et physiques, ils veulent le consolider en mettant d'urgence leurs institutions naissantes au niveau des légitimes exigences gouvernementales. Le pouvoir exécutif a réitéré sa volonté de réglementer la loi Domingorena. L'année qui s'ouvre en avril verra-t-elle l'apaisement ou la recrudescence des conflits académiques.

Dans un pays si riche de possibilités, si meurtri par ses luttes intestines et qui a tant besoin de stabilité, assurée par la collaboration pacifique de toutes les familles d'esprits, ose-t-on l'espérer ?



Raúl González Simón, secrétaire adjoint pour l'Amérique Latine, pendant la VIIIème Conférence Internationale des Etudiants à Lima, en février.

Les femmes à l'ordre du jour

Dans le premier numéro du Journal de cette année, nous vous avons présenté les réponses de quelques femmes à diverses questions sur le rôle de la femme dans le monde moderne. En dépit d'une certaine réticence, bien compréhensible car il s'agissait là d'un sujet très personnel, et de quelques difficultés d'expression et de rédaction dans des langues étrangères, les jeunes filles qui ont eu l'amabilité de répondre à notre questionnaire l'ont fait en donnant des vues subjectives, mais fort intéressantes sur le rôle de la femme.

En même temps que ces réponses, venues de tous les coins du monde, nous en avons reçu également quelques unes

venant des hommes. Il y en avait exactement quatre, en provenance de quatre continents. Nous ne les avons pas classées. Nous avons trouvé dans ces lettres des passages plus objectifs et donnant plus ample matière à réflexion que les réponses féminines, c'est pourquoi nous avons décidé de vous en livrer les points les plus remarquables.

Indonésie: Les femmes se lancent dans les activités les plus diverses, toutes celles où la force musculaire n'est point nécessaire: écoles, organisations... mais c'est au niveau de l'action sociale que s'exerce surtout l'industrie féminine. Les femmes viennent animer l'atmosphère de leur charme... et rendent le travail des hommes plus agréable.



La femme exerce une influence toute différente de celle de l'homme car le travail féminin n'est jamais fonctionnel ou dépourvu d'intérêt.... La femme au travail ne cesse jamais d'être un être humain complet et on ne peut la détourner de ce travail. Une femme se consacre totalement à son travail; elle tombe facilement dans un excès de zèle, une activité exagérée et une insupportable assiduité.

Pax Romana ne pourrait mieux remplir sa mission qu'en aidant ces femmes à prendre de plus en plus conscience de leur existence en tant que femmes. Les jeunes filles que nous avons rencontrées dans les réunions de Pax Romana sont comme toutes les jeunes filles. Sont-elles meilleures ou pires que les autres? C'est une autre question. Meilleures dans quel sens? Pour diriger les activités de Pax Romana? oui, sans aucun doute. Pour être à la tête d'une maison confortable et accueillante? cela dépend.... Pax Romana n'y peut rien en tout cas; les jeunes filles ont appris ou non tout cela chez elles. Les jeunes filles dans Pax Romana sont tellement absorbées et attirées par quelque chose d'immatériel en dehors de leur propre existence (apostolat, action sociale, le „rôle” de la femme, etc.), qu'elles semblent en oublier les éléments les plus importants de cette existence,



Des jeunes filles vietnamiennes pendant la Journée de la Femme à Saïgon.

à savoir: se consacrer entièrement au bien-être des autres, et trouver la force et le courage en elles-mêmes. Il serait fort dommage, à mon avis, que les femmes consacraient leur vie à une idée impersonnelle....

Ghana: Il fut un temps où les femmes africaines étaient considérées comme des êtres serviles et inférieurs à l'homme... Aujourd'hui, le Ghana peut se vanter de posséder des femmes ayant réussi à occuper des postes de confiance très importants. Parallèlement à l'instruction, le christianisme a joué un rôle primordial dans l'émancipation des femmes africaines. En général, les femmes sont en faveur de la doctrine chrétienne et du mode de vie chrétien, car elles éprouvent un plus grand sentiment de sécurité lorsqu'elles contractent mariage à l'Eglise....

Portugal: Dans notre milieu, par suite d'une certaine méfiance à l'égard des femmes, beaucoup de domaines leur sont encore fermés. Ceci se traduit par un mécontentement général, mais là, les femmes ne peuvent s'en prendre qu'à elles-mêmes, car elles n'ont pas assez lutté pour vaincre ce préjugé.... Dans nos universités, on se rend compte que l'étudiante, en tant que femme, n'exerce aucune espèce d'influence particulière dans le milieu universitaire, et que par conséquent, au Portugal, la plupart du temps, l'étudiante n'est rien d'autre qu'une femme qui étudie. On doit observer, cependant, qu'elle exerce une certaine influence sur les personnes avec qui elle travaille mais ce n'est pas toujours une influence souhaitable.

Les jeunes filles que j'ai connues à Pax Romana sont, dans une certaine mesure, différentes des autres, car elles ont une joie qu'on trouve rarement ailleurs, et elles ont aussi une manière d'envisager les problèmes et les situations de la vie quotidienne avec des yeux de vraies chrétiennes. On a senti chez ces jeunes filles l'influence heureuse de leur active participation à l'apostolat, et j'ose espérer que de ces jeunes filles partira un salutaire redressement de la société, car elles nous donnent l'assurance de pouvoir devenir des mères exemplaires, des religieuses éclairées et des femmes universitaires pleinement conscientes de leurs responsabilités.

L'émancipation de la femme, même si l'interprétation en a été faussée ensuite, n'a pas été l'origine des maux de la famille moderne; seul le relâchement des liens familiaux explique les erreurs commises, dans mon pays, en ce qui concerne l'émancipation de la femme.... La famille résulte de l'union de deux êtres différents, mais complémentaires, et la société est la réunion de ces êtres issus de différentes familles. L'université et le milieu universitaire doivent, pour être complets, réunir l'homme et la femme dans le domaine de la culture."

Canada:

Bien qu'au Canada, un poste de direction sur dix soit occupé par une femme, celle-ci a une position assez spéciale, car elle copie l'homme, plutôt que d'essayer de prouver que la femme peut apporter sa contribution propre.... En pénétrant dans le monde masculin de la politique et des affaires, la femme peut apporter plus de sentiment, de sensibilité et d'humanité. On a appris tout ceci aux femmes, depuis les temps les plus reculés, et c'est l'un des secrets de leur longévité, de leur équilibre mental et de leur satisfaction personnelle, supérieurs à ceux de l'homme. Les hommes peuvent bénéficier et bénéficieront de ces qualités féminines si par leurs efforts conjugués des femmes canadiennes dévouées, ayant reçu une bonne formation, s'emploient à prouver l'utilité de leur collaboration.

Les pressions socio-économiques s'exercent à la fois sur l'homme et sur la femme, mais cette dernière en ressent davantage les effets car dans notre pays le marché des affaires des professions et de l'emploi est réglé avant tout pour l'homme. Cependant les femmes doivent faire face elles aussi au problème et savoir si elles désirent rivaliser avec l'homme ou se faire une place à elles. A l'heure actuelle, la femme risque de perdre quelque peu de sa féminité en rivalisant avec l'homme.



Comme vous pouvez le constater, les hommes sont plus francs. Peut-être est-ce parce que les conséquences du rôle de la femme ont beaucoup d'importance pour eux....

Quelques principes se dégagent clairement des différentes idées exprimées dans les réponses à notre questionnaire. Nous passerons en revue et analyserons ces réponses dans un article qui mettra fin à cette série et qui paraîtra dans le prochain numéro du Journal, en même temps qu'un rapport sur la réunion des étudiants de Pax Romana dont le thème est: „Le rôle de la femme dans le monde moderne”, et qui s'est tenue à Londres du 6 au 13 avril.

La rédaction et le Secrétariat de Pax Romana remercient sincèrement les personnes dont les noms suivent pour leur aide consciencieuse et leurs réponses si instructives à nos questions:

Afrique: Florence Dillsworth, Sierra Leone; Josephine Mensah, Andrew Botse-Baidoo, Ghana; Margaret Barker, Afrique du Sud.

Asie: Agnès Fonseca, Inde; Thérèse Lai, Vietnam; Kaptin Adisumarta, Carla Thoeng, Indonésie.

Amerique Latine: Carmen Deli Santana, Porto Rico.

Amerique du Nord: Walter Zborowsky, Canada.

Europe: Flavia Montserrat, Joao Carlos Vaz Serra de Moura, Portugal; Moira Reynolds, Grande-Bretagne.



Discriminations et Nations Unies



Au moment où nous écrivons ces lignes, la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités a terminé sa 11^{ème} session à New-York.

Il ne sera peut-être pas superflu de rappeler rapidement l'histoire de cet organisme dont les activités peuvent avoir des répercussions profondes sur le développement futur de la protection internationale des minorités.

C'est en juin 1946 que le Conseil économique et social a autorisé la Commission des droits de l'homme à créer deux Sous-Commissions chargées d'étudier, a) la protection des minorités et b) la lutte contre les mesures discriminatoires (Résolution 9/II du Conseil économique et social). La Commission n'en a créé qu'une, la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Cette Sous-Commission se compose de douze personnes choisies par la Commission en consultation avec le Secrétaire général, sous réserve du consentement des gouvernements des pays dont les intéressés sont ressortissants. Les membres siègent à titre individuel et non en tant que représentants de leur gouvernement.

Le mandat de la Sous-Commission, qui d'ailleurs a été modifié depuis son origine, est à présent le suivant:

- a) entreprendre des études, notamment à la lumière de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, et adresser à la Commission des Droits de l'Homme des recommandations ayant trait à la lutte contre les mesures discriminatoires de toute espèce, prises en violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, comme au sujet de la protection des minorités raciales, nationales, religieuses et linguistiques,
- b) s'acquitter de toutes autres fonctions qui pourront lui être confiées par le Conseil économique et social ou la Commission des Droits de l'Homme.

Les quatre premières sessions de la Sous-Commission ont été consacrées en grande partie à la question de la protection des minorités. Un certain nombre d'études sur divers aspects de la protection

des minorités en sont sorties, études certes utiles mais qui, à cause de leur caractère théorique, ne pouvaient pas avoir d'applications pratiques dans l'immediat. Il s'en suivit une certaine hésitation sur l'utilité de la Sous-Commission et même on envisagea sérieusement l'interruption de ses activités (décision du Conseil économique et social en 1951). Toutefois, l'Assemblée générale des Nations Unies, considérant „que la lutte contre les mesures discriminatoires et la protection des minorités constituaient deux des plus importants aspects de l'oeuvre positive entreprise par l'Organisation des Nations Unies”, s'est exprimée en faveur de la poursuite des travaux de la Sous-Commission qui, actuellement, se réunit une fois par an à New-York.

Quel est à présent son champ d'action? Nous y avons fait allusion tout à l'heure en signalant comme appartenant à sa compétence le „travail sur les mesures discriminatoires prises en violation des droits de l'homme. En effet, l'impasse dans laquelle pour le moment se sont trouvés les projets de Pactes des Droits de l'Homme à la suite surtout de l'attitude des gouvernements a encouragé les organes des Nations Unies à entreprendre un certain nombre de travaux de plus longue haleine, parmi lesquels l'étude des discriminations existantes dans le monde est certainement un des plus utiles, car nous savons hélas trop bien que le nombre de ces discriminations est vraiment impressionnant.

Une telle tâche, qui précisément a été confiée à la Sous-Commission, semble vraiment opportune, car pour combattre la discrimination d'une manière effective, il faut d'abord réunir toutes les données de droit et de fait. Comment la Sous-Commission a-t-elle entrepris cette étude? En établissant l'ordre de priorité d'après lequel certains types de discrimination seront étudiés et en choisissant en son sein des Rapporteurs spéciaux auxquels incombe la tâche délicate et parfois difficile de réunir d'abord toutes les données et ensuite, si possible, d'aller plus loin, c'est-à-dire de formuler des suggestions concernant la manière la plus efficace de combattre les discriminations existantes. Dans ce genre de travail, les organisations non

gouvernementales ont à jouer un rôle très utile en fournissant aux rapporteurs des informations très sûres, informations qui peuvent très opportunément compléter celles provenant de sources gouvernementales.

La première étude, concernant la discrimination dans l'enseignement, est achevée. Son Rapporteur, M. Charles Ammoun (Liban), en plus du travail considérable qu'il a fourni, a le mérite d'avoir fait une action de prospection qui facilitera la tâche des rapporteurs suivants. Ajoutons que Pax Romana, entre autres ONG, a très activement collaboré à cette étude en s'attirant même l'ire de certains membres de la Sous-Commission.

Dans l'ordre du jour de la dernière session figuraient 4 études des mesures discriminatoires, à savoir des études concernant a) l'emploi et la profession, b) la liberté de religion et des pratiques religieuses c) les droits politiques, et d) le droit pour toute personne de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

En ce qui concerne la discrimination dans le domaine de l'emploi et de la profession, un pas considérable est à noter, celui de l'adoption, par la dernière Conférence internationale du Travail, de la Convention et de la Recommandation au sujet de la discrimination en matière d'emploi et de profession (juin 1958). Ce fait a été noté avec satisfaction par la Sous-Commission qui a prié les organes compétents des Nations Unies d'inviter les gouvernements à ratifier cette Convention. Au cours des débats, des remarques ont été faites au sujet du droit des apatrides à trouver du travail, droit qui, peut-être, n'a pas été assez sauvegardé par la Convention. L'étude concernant la discrimination dans le domaine des droits politiques avance lentement. Son rapporteur, M. Hernan Santa Cruz (Chili) a pour le moment présenté un rapport d'activité dans lequel il a indiqué le plan qu'il se propose d'appliquer dans son étude. En outre, il y a exposé, de façon sommaire, ses idées sur le sens et la portée de l'expression „mesures discriminatoires” dans le domaine des droits politiques. Toutefois, comme le rapporteur n'avait encore reçu aucun renseignement de la part de plus de 30 Etats membres et

aucun renseignement de fond des Institutions spécialisées, son rapport est encore assez loin d'être mis au point.

L'étude du droit pour toute personne de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays, conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 13 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, a été confiée à M. José D. Ingles (Philippines) qui a présenté à la Sous-Commission un rapport préliminaire. Dans la première partie de ce rapport, M. Ingles exposait ses vues préliminaires sur la portée de l'étude, sur la nature des concepts en cause et sur les méthodes et la procédure à suivre pour effectuer l'étude; dans la deuxième, il analyse l'histoire et le sens des dispositions pertinentes de la Déclaration universelle. Toutefois, là également, il ne s'agit que d'un travail de défrichage qui doit être poursuivi.

Aussi, l'étude des mesures discriminatoires dans le domaine de la liberté de religion et des pratiques religieuses représentait certainement le point de loin le plus important de la dernière session de la Sous-Commission. Son Rapporteur spécial est M. Arcot Krishnaswami (Inde). Ce rapport n'est pas encore fini et la Sous-Commission a dû se pencher cette fois sur le supplément au projet de Rapport établi précédemment. Remarquons tout de suite la grande distance parcourue par M. Krish-

naswami depuis son premier texte d'il y a deux ans. Le dernier document témoigne de beaucoup d'ouverture; il prouve aussi que même quelqu'un qui n'avait probablement pas de contacts fréquents avec les problèmes religieux tels qu'ils se présentent à l'heure actuelle dans le monde, peut pousser assez loin dans leur connaissance s'il y met de la compréhension et s'il cherche à être bien documenté. Toutefois, une remarque d'ordre général s'impose pour les chrétiens, et nous croyons que, mutatis mutandis, le même problème existe pour tout être vraiment religieux: la religion est basée avant tout sur la conception de fond qu'on se fait de la nature du monde et de la nature de l'homme, et sur l'affirmation de la transcendance. Aussi, s'approcher du fait religieux seulement comme d'un aspect spécifique de la culture, c'est se condamner dès le départ à ne pas tenir compte des vraies valeurs engagées dans le débat. Soulignons cette constatation essentielle, qui d'ailleurs fait abstraction de la personnalité du Rapporteur, et nous pourrions nous rendre compte de ce qui manqua hélas dans ce travail.

Ajoutons que les organisations non gouvernementales ont pris une part active à cette étude et que les OIC ont fourni au Rapporteur, en son temps, une documentation abondante et complète. Elle a été certes utilisée, bien que les rapports par pays qui ont été préparés par M.

Krishnaswami dans le cadre de son étude ne semblent pas, dans beaucoup de cas, en tenir suffisamment compte et que la documentation fournie par les gouvernements y prédomine.

C'était précisément le sens de l'intervention du représentant de Pax Romana à la dernière session de la Sous-Commission, intervention quelque peu mouvementée puisque le Président de la session a cru opportun d'interrompre l'orateur, craignant — paraît-il — des précisions au sujet des gouvernements qui pourraient être visés. Toutefois, telle n'était nullement l'intention du représentant de Pax Romana qui a pu achever son intervention le lendemain et attirer l'attention de la Sous-Commission sur la grande lacune qui se créerait inévitablement dans ce travail si, uniquement, les sources gouvernementales étaient utilisées.

Remarquons enfin que, sur la suggestion du Rapporteur, la procédure de rapports triennaux à présenter par les gouvernements, procédure instituée par la Commission des Droits de l'Homme, a été considérée par la Sous-Commission comme un cadre approprié permettant à l'avenir aux gouvernements de signaler les progrès accomplis dans la lutte contre les mesures discriminatoires, en particulier dans le domaine de la liberté de religion et des pratiques religieuses.

T. S.

Fundação Cuidar o Futuro

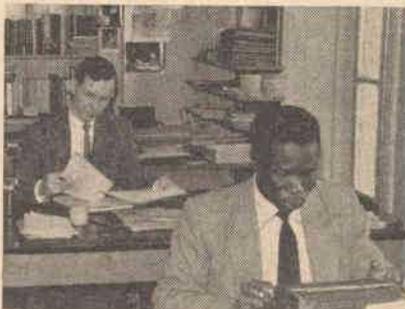
LES DIRIGEANTS DE PAX ROMANA A ROME

Le Mouvement des Etudiants de Pax Romana a pris une part active à la conférence sur l'accueil des étudiants d'Asie et d'Afrique en Europe, organisée par le Comité Permanent des Congrès pour l'Apostolat des laïcs. Il y était représenté par son président, M. Bryan Wood, et son Secrétaire Général, M. Jaime Cordova, ainsi que par son vice-président M. Joseph Oei Hak Liang, Indonésie, M. Amado Luis Lagdameo, Philippines, et M. Michel Charpentier, expert pour l'accueil des étudiants étrangers à Paris.

La délégation de l'OSCO (Overseas Students Coordination) qui groupe des étudiants catholiques d'outremer se trouvant dans les universités européennes était également fort nombreuse et active.

Les travaux de la conférence ont été très fructueux et ils ont bénéficié très largement des paternels encouragements de S. S. Jean XXIII, qui a reçu les participants avec sa bienveillance coutumière, ainsi que de la présence active aux réunions de S. Exc. Mgr. Sigismondi, Secrétaire de la S. Congrégation de Propaganda Fide. Entre temps, le président du Mouvement des Intellectuels, professeur Ramon Suranyes de Franch et le Secrétaire Général M. Th. Kerstiëns, sont également arrivés à Rome. Ensemble avec les dirigeants du MIEC, ils ont eu occasion de rendre visite à S. Em. le cardinal Tardini, Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, à LL. EE. Mgr. Dell'Acqua et Mgr. Samoré, Substituts, et à d'autres membres de la Secrétairerie d'Etat, ainsi qu'à S. Em. le Cardinal Pizzardo, Protecteur de Pax Romana, à S. Em. le Cardinal Agagianian, Pro-Préfet de la S. Congrégation de Propaganda Fide, et à son Secrétaire S. Ex.

Mgr. Sigismondi. Toutes ces personnalités ont accueilli nos dirigeants avec sympathie et se sont intéressées vivement au programme de travail des deux Mouvements.



Bureau des secrétaires adjoints au Secrétaire Général de Pax Romana. Robert Ekinu (Ouganda) et Günter Remelé (Allemagne).

NOUVELLES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

1. Le Secrétariat Général de Pax Romana a célébré la Journée de Pax Romana le 4 mars. Le but de cette Journée était de faire mieux connaître le Mouvement aux étudiants suisses et étrangers de l'Université de Fribourg. Le Père Dominique Louis, O.P., Aumônier de l'Université et du Secrétariat Général célébra une messe le soir, à la chapelle de l'Université. Le Père Louis donna un

sermon sur le thème de la Journée de Pax Romana, „L'unité des Etudiants dans le Christ". Plus tard dans la soirée, une réunion des cinq continents attira une centaine d'étudiants. Des membres du personnel du Secrétariat, représentant les différents continents décrivaient la situation universitaire dans leur région ainsi que le travail des fédérations catholiques.

La réunion suscita un tel intérêt qu'on pria le Secrétariat d'organiser une soirée analogue pendant le semestre d'été.

2. M. Adisumarta, Secrétaire pour l'Asie, vient d'être rappelé par le Gouvernement indonésien, pour occuper un poste de professeur, probablement à l'Université d'Etat de Djakarta. M. Adisumarta a quitté Fribourg le 6 mars, et après une tournée de conférences en Allemagne et en Hollande, il prit le bateau à Amsterdam le 15 mars. M. Francis Salvadorey, ancien Président de la Fédération du MIEC en Inde, le remplace au Secrétariat Général.

Le Comité Directeur du MIEC

Sous la présidence de M. Bryan Wood, le Comité Directeur s'est réuni à Fribourg du 31 mars au 3 avril. Mgr. Emilio Guano y assistait en tant qu'aumônier du Mouvement, ainsi que des membres des 5 continents. Les secrétaires régionaux présentèrent des rapports sur leurs régions. L'attention particulière du Comité a été dirigée sur le travail du MIEC en Asie, en vue de la série de réunions que les deux branches de Pax Romana y organisent à la fin de cette année. L'Assemblée Interfédérale sera la première manifestation intercontinentale du MIEC en Asie.

Les Tricheurs

Mais qui a triché ?

Il est de mode de poser la question. Y répondre brièvement est presque impossible, si l'on veut tenir compte des opinions très diverses, parfois opposées, parvenues des pays où le film a déjà entamé une carrière généralement brillante. On sait qu'il s'agit d'un des films les plus discutés de la saison 58/59: par son thème, qui est assez connu pour ne pas le redire ici; par son réalisateur, Marcel Carné, dont chaque film est attendu comme un événement cinématographique; par l'audace avec laquelle il dépeint une jeunesse „affranchie”.

Carné veut que son film soit le „témoignage d'une époque”. Il affirme: „Cette jeunesse je la connais parfaitement... ces jeunes gens existent et ils ont été saisis sur le vif”. Il précise que ces garçons et ces filles n'appartiennent pas, dans l'ensemble, au milieu étudiant; s'ils ont suivi des études ils les ont presque toujours abandonnées.

Carné veut que son film alerte les parents trop crédules, trop faibles ou trop égoïstes, qui trouvent plus rassurant ou plus commode d'ignorer ou de laisser faire. On peut lire au générique: „Que, sur mille spectateurs, un seul père, une seule mère, découvre soudain que son fils échange son âme contre une „Jaguar” ou que sa fille étrangle son coeur pour ne plus l'entendre battre, alors „Les tricheurs” auront été mieux qu'un vain et brillant tableau des J3 obstinés”.

Carné a-t-il réussi dans cette double entreprise et a-t-il, de ce fait, produit une oeuvre digne de son passé ?

„Les tricheurs” sont-ils vrais ?

Pour la majorité des critiques français, ils ne représentent que des types exceptionnels d'un genre qui a vécu il y a cinq ou dix ans aux environs de St-Germain-des-Prés. Le film serait donc dépassé par la nouvelle vague.

En Belgique, où pourtant il aurait été tentant de regarder ce film comme un produit étranger, inquiétant mais sans rapport avec la situation locale, certains éducateurs et des jeunes interrogés estiment que de telles bandes de dévoyés existent, même en province. D'autres cependant affirment que les jeunes qui se sont précipités en masse au film dès sa sortie ne s'y reconnaissent en aucune manière.

Ceux même qui admettent les faits comme exacts ou plausibles reprochent au film de généraliser et estiment qu'il serait ridicule et odieux à la fois d'en faire le témoignage d'une époque. Ils reprochent généralement à Carné d'avoir „triché” dans leur présentation: il a promené sur ses personnages un regard distant et paresseux de quinquagénaire; son film est fabriqué, il sonne faux; il souffre d'un „manque d'intériorité qui rend le film incapable de montrer la seule chose qui compte pour ces garçons et ces filles: leur difficulté d'être”.

Le film a-t-il une portée morale ?

Ne parlons pas ici des intentions du réalisateur, mais de ce que voient et entendent les spectateurs.

De l'avis général, ce qui, dans le film, voudrait être directement moralisateur manque absolument son effet, qu'il s'agisse du frère aîné travailleur honnête — dont la vie privée est d'ailleurs assez libre — ou du chirurgien jouant au moraliste, ou du retour final de Bob à ses livres et à sa famille.

Reste la démonstration indirecte: pour les jeunes, de l'impasse où aboutissent ceux qui trichent avec eux-mêmes et avec la vie! pour les parents, de quoi sont capables leurs enfants laissés à l'abandon.



Alain, chef des „tricheurs” (à gauche) avec Mik (centre) et Bob, le garçon de „bonne famille”. (Mercury Photos, Bruxelles.)

Mais il est à craindre que peu de jeunes seront capables de tirer seuls les leçons que ce film comporte, malgré ses excès et ses lacunes. Si les images sont, de l'avis général, relativement discrètes, les dialogues et les situations font preuve d'une crudité et d'un cynisme rarement atteints. Et l'auteur cède à la tentation facile d'excuser toutes les erreurs de la jeunesse par l'absence ou l'inconsistance des parents, l'égoïsme de la société et l'absurdité du monde où nous vivons. Et la page à peine tournée sur ce drame, les dernières images indiquent qu'un autre se prépare, inévitable.

Quant aux parents, peut-être en effet certains ressentiront-ils un choc salutaire. Mais d'autres, écrit un éducateur belge, „pourraient y trouver un alibi facile pour leurs rigueurs indues ou leurs condamnations massive de la jeunesse actuelle; et le remède serait pire que le mal”. Tandis qu'une jeune fille note: „Les parents qui pourraient profiter de ce film n'iront pas le voir, ou le verront mal”.

On sait que „Les Tricheurs” ont été interdit dans le canton de Vaud, en Suisse, par la commission de contrôle des films statuant à l'unanimité, la décision étant ainsi motivée „Film malsain, démoralisant à l'extrême et dangereux pour la jeunesse. Est de nature à influencer défavorablement sur les moeurs et à blesser les sentiments de la majeure partie de la population”.

„Les Tricheurs” sont-ils un grand film ?

Quelques-uns le pensent, mais la critique est sévère dans l'ensemble. On parle d'échec, on ne reconnaît plus le grand Carné, ou bien on lui reproche de n'avoir pas su se défaire pour ce sujet neuf des mythes qui lui sont familiers. Certains critiques parlent pourtant de „morceaux d'anthologie” mais ce sont parfois les passages même qui sont le plus critiqués par d'autres... Où l'accord se fait, c'est sur la valeur des jeunes interprètes, choisis et dirigés de main de maître. Quoiqu'il en soit, il est indéniable que le film ne passerait pas inaperçu, même sans la publicité assez tapageuse qui l'entoure. Irritant les uns, inquiétant les autres, plaisant à certains, il ne laisse personne indifférent, ce qui permet de dire que, s'il ne s'agit pas d'un grand film, il s'agit au moins d'un grand sujet. Mais aussi qu'aucune tricherie n'est permise à celui qui l'aborde.

Y. H.

REVUE DES LIVRES



Pensée chrétienne et communauté mondiale, résumé des débats de la XI^{ème} Assemblée Plénière de Pax Romana-MIIC Rome 1957. Publié pour le Centre Catholique des Intellectuels Français dans la série Recherches et Débats no. 23, par la Librairie Arthème Fayard (18 rue du Saint-Gothard, Paris XIV), 232 pages. Prix: 500 Frs français.

Voici les idées dominantes de ces débats: le devoir des catholiques d'être présents dans la nouvelle communauté mondiale, avec les moyens de garantir cette présence, et une vision de ce que le christianisme signifie en tant que principe unificateur de cette communauté.

Le Pape Pie XII s'adressa aux participants avant l'ouverture de la réunion. Cette allocution ainsi que la lettre qu'il envoya à Pax Romana lors du XXII^{ème} Congrès Mondial de 1950 constituent une sorte de charte pour le Mouvement. Le Saint Père affirme que les catholiques ne peuvent rester à l'abri et refuser d'assumer leur part des aspirations puissantes et légitimes de l'homme d'aujourd'hui. „Un chrétien ne peut rester indifférent devant l'évolution du monde... Non seulement il peut, mais il doit travailler à l'avènement de cette communauté encore en formation.” Le Pape continue et insiste: „La coopération des catholiques est souhaitable dans toutes les institutions qui respectent, en théorie et en pratique, les données des lois naturelles”. Il mentionne même ces institutions „où Dieu n'est pas reconnu expressément comme l'auteur et le législateur de l'univers.” Cinq conférenciers traitèrent de cinq aspects de la nouvelle communauté mondiale: la culture dans un monde qui

s'unifie (M. Joseph Folliet); la science et la technique au service de la communauté humaine (Prof. Hugh O'Neill); les structures de la société politique mondiale (M. Rudolf Salat); un sens nouveau de la justice sociale: le problème des pays insuffisamment développés (M. Raymond Scheyven); la communauté mondiale et l'universalisme chrétien (Son Eminence le Cardinal Lercaro). Les conférences furent suivies de débats très intéressants, qui sont aussi rapportés dans ce volume.

Outre son analyse de la crise de la culture à l'heure actuelle (nécessité d'une spécialisation et essor prodigieux du savoir humain), M. Folliet affirme „qu'il y a dans le catholicisme des forces susceptibles de permettre la réalisation du tour de force nécessaire à la réalisation d'une nouvelle culture humaine.” Et au cours du débat, M. Folliet lance cette affirmation magnifique de la valeur toujours nouvelle du catholicisme, comme force inspiratrice de la culture „Il ne s'agit point aujourd'hui de refaire une chrétienté comme les siècles l'ont connue: il s'agit de donner à un monde qui se crée, l'esprit dans lequel ce monde peut fonder une culture. Et la seule force spirituelle qui puisse donner cet esprit, c'est le catholicisme”.

Comment pouvons-nous hâter l'essor de la communauté mondiale? Le Professeur O'Neill montre le pouvoir unificateur de la science et de la technique, alors que M. Salat traite des structures politiques, régionales et internationales qui tendent à une communauté universelle.

„Ils s'y intéresseraient s'ils savaient, et ils le sauront.” Ces mots s'appliquent-ils vraiment à l'attitude que nous adoptons à l'égard des pays insuffisamment développés? Nous ne connaissons que trop la triste situation de ces régions, à tel point que les faits deviennent impersonnels. Ils ne nous concernent pas directement, du moins le pensons-nous. Dans sa conférence, M. Scheyven a le mérite d'exposer les faits objectivement, de faire ressortir les impératifs d'ordre moral, politique et économique qui guident le développement de ces pays et de montrer, de manière réaliste, les moyens d'accomplir ce développement.

Le livre contient également un historique de Pax Romana-MIIC depuis sa fondation en 1947, par le Professeur Sugranyés de France, ancien Secrétaire Général et actuellement Président du Mouvement. On y trouve aussi des interventions des anciens Présidents de Pax Romana: le Prof. Willem P. J. Pompe (MIIC) et Mademoiselle Maria de Lourdes Pintasilgo (MIEC).

Suivant la définition donnée par le Pape Pie XII, notre mission d'étudiants et de diplômés catholiques est „d'apporter l'espoir et la paix par un dévouement inlassable à la communauté mondiale”. Nous trouvons dans le résumé des débats de la XI^{ème} Assemblée du MIIC l'exposé du problème qui se présente à nous comme un défi, ainsi qu'un vibrant appel à faire notre devoir.

B. O'M.

CIVITAS — Repertorium Generale (Rédaction: Civitas - Zürich 7/32; Zürichbergstr. 20); 150 pages. Prix: 12 Frs suisses.

En 1857, la Schweizerischen Studentverein (Fédération des Etudiants Suisses, par la suite une des organisations fondatrices de Pax Romana) publiait son premier périodique, sous le nom poétique de „Monat-Rosen” (Roses mensuelles) qui prit ensuite le nom de „Civitas”. „Civitas” a toujours publié des articles et des revues d'une haute tenue.

A l'occasion du centenaire, le comité de rédaction a publié le Repertorium 1857—1957. C'est une bibliographie contenant toutes les publications ainsi que le nom de leurs auteurs, des cent années écoulées. Ce livre de 150 pages est une mine d'information pour les étudiants et les diplômés. Les sciences, l'enseignement, l'Eglise, l'armée, Pax Romana, la politique, les universités, tels sont quelques-uns des nombreux sujets qui figurent dans ce registre des articles en allemand, en français et en italien. Nous y trouvons des noms célèbres, tels que: H. Urs Von Balthasar, Hugo Rahner, Friedrich Dessauer, Gonzague de Reynold.

G. R.

L'Université d'aujourd'hui et les requêtes de la liberté

Actes du

XXIV^{ème} Congrès Mondial de PAX ROMANA Vienne

Les commandes peuvent
être adressées au
Secrétariat général de
Pax Romana

14, rue St. Michel Fribourg (Suisse)

Prix: Fr. Frs. 400.—; fr.s. 4.—; \$ 1; 6/— (sterling)

Publié dans la série „Essais et Documents du Centre d'Etudes et de Recherches de l'Enseignement Catholique”, Lyon.

Lettres à la Rédaction

Barcelone, février 1959.

Dans le journal de Pax Romana du mois de décembre, vous demandez aux lecteurs de vous communiquer leurs critiques. Il y a longtemps que j'avais l'intention de le faire. Voici donc mes idées.

Le contenu de votre Journal est certainement orthodoxe dans les principes mais la forme ne me plaît pas. Il me donne l'impression de vouloir insinuer davantage de ce qu'il dit.

Je prends comme exemple le dernier numéro de 1958 et je m'explique: Les droits de l'homme... très bien; mais est-ce que Notre-Seigneur nous a mis sur la terre pour que nous lui rappelions nos droits? Dans quel coin de votre Journal parlez-vous des devoirs que nous avons en conséquence?

Autre exemple, tiré du numéro précédent: la légende d'une photo parle des étudiants en lutte contre la tyrannie ou du peuple qui se défend contre l'autocratie, et je demande: est-ce vraiment constructif, tout cela? Avez-vous écrit quelque fois que le catholique doit être le meilleur citoyen? Avez-vous dit quelque part que nous devons donner à César ce qui est à lui, de par la volonté de Dieu et de par la nécessité des hommes de vivre en société?

Il me semble que nous serions beaucoup plus à notre place si nous essayions de dire les choses telles qu'elles doivent être. Celui qui ne le veut pas ainsi, qu'il s'arrange avec sa conscience; il ne pourra pas dire que nous l'avons trompé.

...Etre chrétien, c'est suivre le Christ avec toutes les difficultés qui s'en suivent et qui seront certain-

nement nombreuses. Celui qui recherche les compromis avec le monde ne peut pas parler en Son nom, puisque le Christ n'est pas venu dans le monde pour apporter cette paix...

Ne croyez pas que je veux vous donner des leçons. J'exprime loyalement mes sentiments et je souhaite qu'ils puissent être constructifs.

Croyez à ma sincère amitié et à mon désir de collaborer.

Juan Miralles de Imperial.

Paris, le 26 mars 1959.

Je viens de recevoir le Journal de Pax Romana, et vous demandez les impressions. Voici les miennes:

1. N'appellez pas "Journal" une publication de ce format.

2. L'article de M. Pochon a peut-être de l'intérêt pour la Suisse, mais c'est faire beaucoup d'honneur à M. Matthey que de lui répondre dans une publication internationale.

3. Article sur Cuba. Je connais mal la question, mais je crois que González Simón a raison. Toutefois c'est un article politique et je pense que Pax Romana doit se tenir en dehors des questions de régime politique. Sinon, où allons-nous...

4. Je regrette que le nouveau Journal ne donne pas plus de nouvelles concernant directement les étudiants et les intellectuels catholiques dans les organismes rattachés aux deux Mouvements.

Excusez-moi de ces critiques négatives.

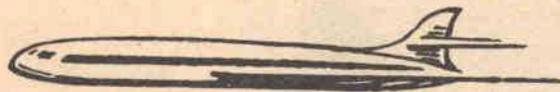
Bien à vous,

Michel Charpentier

Fundação Cuidar o Futuro



A vol d'oiseau



NOUVELLES DU MIEC

Réunion d'été du MIEC, à Genève, du 6 au 13 août 1959

Le MIEC organise une réunion qui intéresse tout particulièrement les fédérations européennes.

La réunion comprendra deux parties:
Première partie: réunion d'information sur les activités de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées.
Lieu: Palais des Nations, Genève.

Seconde partie: Un Séminaire sur „l'Unité européenne et la communauté des nations".
Lieu: le Centre d'information des Organisations Internationales Catholiques, Genève.

Le nombre des délégués admis à cette réunion n'est pas limité. Cependant les

personnes qui s'y intéressent sont priées de s'inscrire dès que possible au Secrétariat Général de Pax Romana, Fribourg, Suisse. A l'issue de cette réunion, les Présidents et un délégué de chacune des fédérations européennes se rencontreront pour assister à la réunion de la Commission régionale pour l'Europe.

...

Suisse: Camp pour les étudiantes: La Fédération des Etudiantes Catholiques nous prie d'annoncer que son camp d'été aura lieu à Seedorf, Lac de Lucerne, du 3 au 17 août. Le camp est magnifiquement situé et on prévoit des excursions en montagne et au bord du lac, ainsi que des discussions sur le thème „Le Chrétien et la littérature contemporaine".



S. Ex. l'Archevêque d'Onitsha avec les dirigeants de la fédération de Pax Romana au Nigéria, pendant son deuxième congrès annuel, fin 1958.

Cuba: Un dirigeant de Pax Romana est mort à la veille de la libération. Le Secrétariat Général vient d'apprendre la nouvelle de la mort de Javier Calvo, Secrétaire International de la Agrupacion Universitaria Catholica (affiliée à Pax Romana). M. Calvo a été tué par la police de Batista aux cours de combats de rue à la Havane, le 28 décembre. M. Calvo avait assisté à l'Assemblée Interfédérale du MIEC, réunie à San Salvador en 1957, en qualité de représentant de sa fédération. On demande de prier pour le repos de son âme et pour les autres étudiants tués dans les mêmes circonstances.

Afrique du Sud: Dans un rapport récent au Secrétariat Général, le Président de la National Catholic Federation of Students a indiqué le nombre des catholiques, membres des groupes locaux, dans les différentes universités de l'Union: Witwatersrand 80; Le Cap 100; Pietermaritzburg 40; Durban 30; Rhodes 40; Stellenbosch 20; Prétoria 20; Fort Hare 10; Roma 60. Les cinq premières de ces universités, qui ont l'anglais comme langue d'enseignement et où les associations catholiques sont reconnues au même titre que des organisations d'étudiants officielles, comptent la plus grande partie des membres de la fédération. Les universités de Stellenbosch et de Prétoria ont l'afrikander comme langue; l'influence calviniste y est prédominante et les associations catholiques ne sont pas reconnues. Fort Hare est un collège universitaire pour africains où l'association catholique n'est pas non plus reconnue officiellement, et Roma est l'Université catholique Pie XII de Basutoland qui groupe 116 étudiants dont 60 sont catholiques.

Discrimination: Evoquant la possibilité

d'organiser une réunion régionale de Pax Romana en Afrique du Sud, le Président de la NCFCS commenta: „Il semble impossible de tenir une réunion de ce genre en Afrique du Sud à cause de la législation radicale en vigueur dans mon pays. L'Université de Witwatersrand serait l'endroit le plus approprié pour tenir cette réunion, mais même là, les délégués blancs et ceux de couleur ne seraient pas autorisés à loger dans la même maison ni à voyager dans le même train, le même autobus etc. Les délégués africains d'autres fédérations seraient probablement en butte aux humiliations des fonctionnaires du gouvernement et de la population blanche d'Afrique du Sud en général...”

Ethiopie: Environ 30 étudiants catholiques de l'Université d'Addis Abeba ont créé l'Association Abuma Salama et sont actuellement en rapport avec le Secrétariat Général de Pax Romana, par l'intermédiaire de leur secrétaire M. Sahle Sellassie. Deux de leurs membres se sont rendus à la VIIIème Conférence Internationale des Etudiants qui s'est tenue au Pérou au mois de février, pour y représenter leur Université. Le Père Tito Lapissa est l'aumônier du groupe et l'association a reçu la bénédiction de S. E. Mgr Haile Mariam Kahsay.

France: La FFEC (Fédération Française des Etudiants Catholiques) a réuni à Lyon du 7 au 9 février son Congrès annuel, consacré à l'étude du Civisme. Plus de 600 étudiants venus de toutes les villes universitaires de France ont pris part à la réunion placée sous le patronage de Son Eminence le Cardinal Gerlier. M. François Suard, Président national de la FFEC dirigeait la réunion.

Vietnam: Mlle Lâi, Secrétaire Internationale du groupe Pax Romana à Saigon, nous donne un compte rendu des activités catholiques au Vietnam.

„Le Têt, la Nouvelle Année — innovation modeste mais aux répercussions immenses. Un décret du St-Siège permet aux prêtres du Vietnam de célébrer une Messe de Minuit, à l'heure même où se célèbrent les rites bouddhiques et confucéens du passage de l'ancienne année à la nouvelle. De tout l'Extrême-Orient, seul notre pays est l'heureux bénéficiaire de cette innovation qui marque le souci de l'Eglise de s'adapter à la mentalité des peuples et aussi le désir d'assumer les authentiques valeurs naturelles (moeurs et traditions).”

Pèlerinage d'étudiants. Les étudiants catholiques ont récemment organisé un pèlerinage à Phuoc Ly, à 15 km de Saigon. A 200 mètres du but commença le Chemin de la Croix et la Croix fut ensuite plantée près de l'Eglise.

Pakistan: L'Union des Etudiants Catholiques de Karachi compte 125 membres appartenant aux collèges et instituts affiliés à l'Université de Karachi. Le Président de l'Union, M. Brendan Fernandez est en rapport avec le Secrétariat Général de Pax Romana.

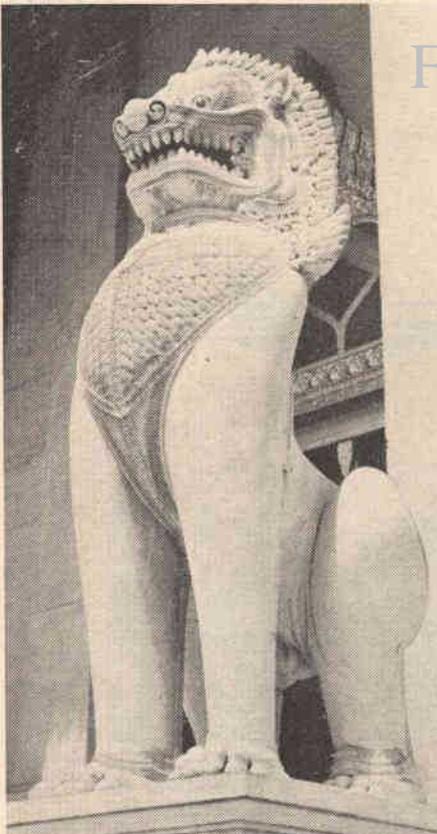
Sous-Secrétariat pour les élèves-ingénieurs: Le Sous-Secrétariat tiendra un congrès à Madrid, du 26 juillet au 1er août, sur le thème: „L'élève-ingénieur et l'harmonisation des développements économiques”. La réunion portera surtout sur les problèmes de développement dans les pays semi-industrialisés et pré-industrialisés.

NOUVELLES DU MHC Secrétariat International des Juristes Catholiques.

Le troisième Congrès International des Juristes Catholiques (Pax Romana) se tiendra du 10 au 14 septembre 1959 à Bonn (Allemagne) sur le thème: „Le Droit et la Paix”, qui sera étudié en quatre commissions:

1. Information chrétienne sur l'organisation internationale. Prise de conscience des nécessités des organisations internationales.
Directives chrétiennes: Orientations déjà connues et pratiquées.
2. Recherche des causes des guerres par le marxisme et par la doctrine chrétienne.
L'effort principal pour la paix doit-il seulement porter sur le désarmement? L'emploi des armes nucléaires est-il acceptable ou non?
3. Comment est envisagé le problème de la Paix? Problèmes posés par la guerre subversive et la guerre totale: L'expansion de la guerre idéologique n'est-elle pas facteur d'une guerre mondiale et totale?
Quelle sont les possibilités d'une morale et d'une action chrétienne en faveur de la Paix?
4. La personne, sujet de droit international.
Participation directe de la personne à la vie des communautés nationales étrangères;
Jus communicationis - Droit au déplacement, au mariage avec des étrangers.
Domaine où peut s'exercer le droit sacré du chrétien de s'unir à ses frères hors du cadre national.
Création d'institutions supranationales qui puissent arbitrer des conflits (avec ou sans la participation des Etats neutres).

De plus amples informations peuvent être obtenues auprès de M. Louis Edmond Pettiti, 5 Square Arago, Paris XIIIe.



VOULEZ-VOUS PASSER NOËL 1959 EN ORIENT AVEC PAX ROMANA ?

RÉUNIONS D'INTELLECTUELS ET D'ÉTUDIANTS À MANILLE

(Philippines).

Avion spécial:

départ de Genève le 18 décembre;
retour vers le 12 janvier
Escalaes prévues: Le Caire, Bagdad,
Karachi, Bombay, Calcutta, Bangkok.

Prix à:

fr.s. 3.990.— environ, comprenant
voyage aller et retour et frais de
logement et pension pendant trois
semaines aux Philippines.

Renseignements et inscriptions:

Secrétariat général de Pax Romana
14, rue St.-Michel
Fribourg (Suisse).